

Modification du site TARMAC AEROSAVE à Azereix (65)
**Dossier d'Autorisation Environnementale – PJ5_b : Résumé
Non Technique**



CONSULTING

SAFEGE
Le Bruyère 2000 - Bâtiment 1 - Zone du
Millénaire
650, Rue Henri Becquerel - CS79542
34961 MONTPELLIER Cedex 2

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Version :

Date :

Visa :

Table des matières

| | | |
|--------|--|----------|
| 1..... | Préambule..... | 3 |
| 1.1 | Contexte..... | 3 |
| 1.2 | Présentation du demandeur | 4 |
| 2..... | Présentation du site actuel et du projet d'aménagement | 4 |
| 2.1 | Présentation du site actuel | 4 |
| 2.2 | Localisation du projet..... | 6 |
| 2.3 | Description du projet d'extension..... | 7 |
| 2.3.1 | Gestion des eaux de ruissellement pendant la phase travaux | 7 |
| 2.3.2 | Gestion des eaux de ruissellement en phase exploitation | 8 |
| 2.4 | Caractéristiques générales des travaux..... | 9 |
| 3..... | Synthèse de l'état initial de l'environnement..... | 10 |
| 4..... | Synthèse des impacts et mesures associées | 16 |

Table des illustrations

| | | |
|------------|--|---|
| Figure 1 : | Zonage des activités du site (source : SUEZ, 2021) | 5 |
| Figure 2 : | Localisation du projet (source : Géoportail) | 6 |
| Figure 3 : | Localisation des nouveaux parkings | 7 |
| Figure 4 : | Implantation des noues : parking Nord | 8 |
| Figure 5 : | Implantation des noues Parking Sud | 9 |

Table des tableaux

| | | |
|-------------|---|----|
| Tableau 1 : | Identité administrative et juridique du demandeur | 4 |
| Tableau 2 : | Localisation du site | 6 |
| Tableau 3 : | Synthèse de l'état initial de l'environnement..... | 11 |
| Tableau 4 : | Synthèse des impacts et mesures associées | 17 |

1 PREAMBULE

1.1 Contexte

La société TARMAC AEROSAVE exploite sur son site d'Ossun une plate-forme de maintenance et de déconstruction d'aéronefs.

Depuis 2007, cette société a développé un procédé industriel de déconstruction d'avions en fin de vie associé à des activités de stockage et de maintenance d'avions de ligne sur son site d'Azereix. Les activités sont encadrées par l'arrêté préfectoral du 16/06/2014 et les arrêtés préfectoraux complémentaires du 10 août 2017, du 17 juillet 2020 et du 01 avril 2021.

Afin de faire face à une demande croissante de stockage temporaire d'appareils, TARMAC souhaite augmenter ses capacités d'accueil en agrandissant les aires de parking des aéronefs.

Ces aménagements s'inscrivent dans le schéma directeur d'aménagement de la ZAC Pyrenia.

Les secteurs concernés par ces parkings supplémentaires se trouvent au nord et au sud immédiats de l'installation actuelle. Leur emprise totale représente environ 44 ha, dont un peu moins de 17 ha seront imperméabilisés, le restant correspondant essentiellement à des zones enherbées et des noues d'infiltration.

Au regard de son emprise, le projet relève de la rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau :

Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le rejet étant supérieure ou égale à 20 ha.

Par conséquent, ce projet est soumis à autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et aménagements susceptibles d'avoir une incidence sur l'eau (art. L181-1 et suivants du code de l'environnement).

Le dossier s'articule autour des pièces suivantes :

- Une description du projet,
- P.J. n°1. - Un plan de situation du projet, à l'échelle 1/25 000e
- P.J. n°2. - Les éléments graphiques, plans ou cartes utiles à la compréhension des pièces du dossier
- P.J. n°3. - Un justificatif de la maîtrise foncière du terrain
- P.J. n°5 -. L'étude d'incidence et son résumé non technique
- P.J. n°7. - Une note de présentation non technique du projet (présent document)

Le présent dossier constitue le résumé non technique de l'étude d'incidence.

Afin de réaliser ce dossier de demande d'Autorisation Environnementale, des études spécifiques ont été réalisées pour alimenter l'étude d'incidence :

- Une expertise écologique du milieu terrestre (BIOTOPE, 2022) ;
- Une étude hydraulique pour le dimensionnement des aménagements de gestion des eaux de ruissellement (Suez Consulting, 2022).

Ces études ont permis de prendre en compte les enjeux les plus importants dans la conception du projet, afin qu'il s'intègre au mieux dans l'environnement.

1.2 Présentation du demandeur

La société TARMAC AEROSAVE est une société par Actions Simplifiée dont le siège social se trouve sur le site d'Azereix.

Les activités principales sont :

- Le stockage et la maintenance associée d'aéronefs et de moteurs d'aéronefs ;
- Le démantèlement des aéronefs et moteurs d'aéronefs en fin de vie, dans un objectif de réemploi et recyclage des équipements et matériaux.

Tableau 1 : Identité administrative et juridique du demandeur

| | |
|--|------------------------------|
| Raison sociale de l'établissement | TAMAC AEROSAVE |
| Forme juridique | SAS |
| Adresse du siège social | Aérodrome, 65380 AZEREIX |
| Personne signataire du dossier | M. Alexandre BRUN, Président |
| Numéro SIRET | 39930756000033 |
| Code APE | 3316Z |

2 PRESENTATION DU SITE ACTUEL ET DU PROJET D'AMENAGEMENT

2.1 Présentation du site actuel

Le site de TARMAC AEROSAVE est autorisé à exercer les activités suivantes :

- Stockage d'aéronefs (parkings) ;
- Maintenance d'aéronefs (bâtiments T1 et T2) ;
- Maintenance, stockage et démantèlement de moteurs d'aéronefs (bâtiment S2) ;
- Atelier chaudronnerie et usinage, magasin outillage (S1)
- Démantèlement et déconstruction d'aéronefs (plateforme T3 et zones dédiées) ;
- Logistique associée à ces activités (bâtiments L1 et L2)

Le plan suivant localise ces différentes activités.

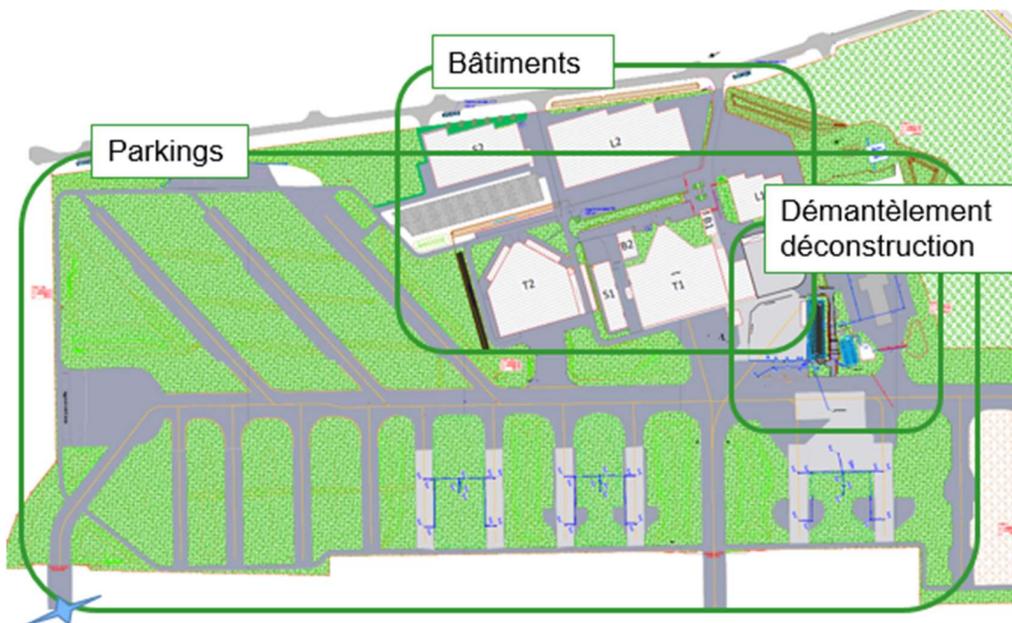


Figure 1 : Zonage des activités du site (source : SUEZ, 2021)

Le stockage d'aéronefs s'accompagne d'une maintenance légère :

- Prise d'échantillon de carburant ou de fluide hydraulique ;
- Contrôle des bâches, scotch et protections diverses ;
- Contrôle visuel des pneus et amortisseurs ;
- Essais fonctionnels (ventilation, circulation hydraulique, circulation carburant, contrôles fonctionnels des vannes, des pompes).

Le site dispose d'une gestion différenciée des eaux, en fonction de leur qualité et du risque de pollution associé, lié aux activités exercées au droit des diverses zones concernées :

- Les eaux de pluies, gérées en fonction des zones collectées, avant infiltration au milieu naturel
- Les eaux de process sur les activités de déconstruction (eaux de découpe), collectées pour évacuation vers une installation de traitement externe.

2.2 Localisation du projet

TARMAC AEROSAVE se trouve sur les communes d'Azereix et d'Ossun (65). Le site est implanté au Sud-Est de la commune d'Azereix, sur la ZAC Pyrenia, dans la zone aéroportuaire de Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

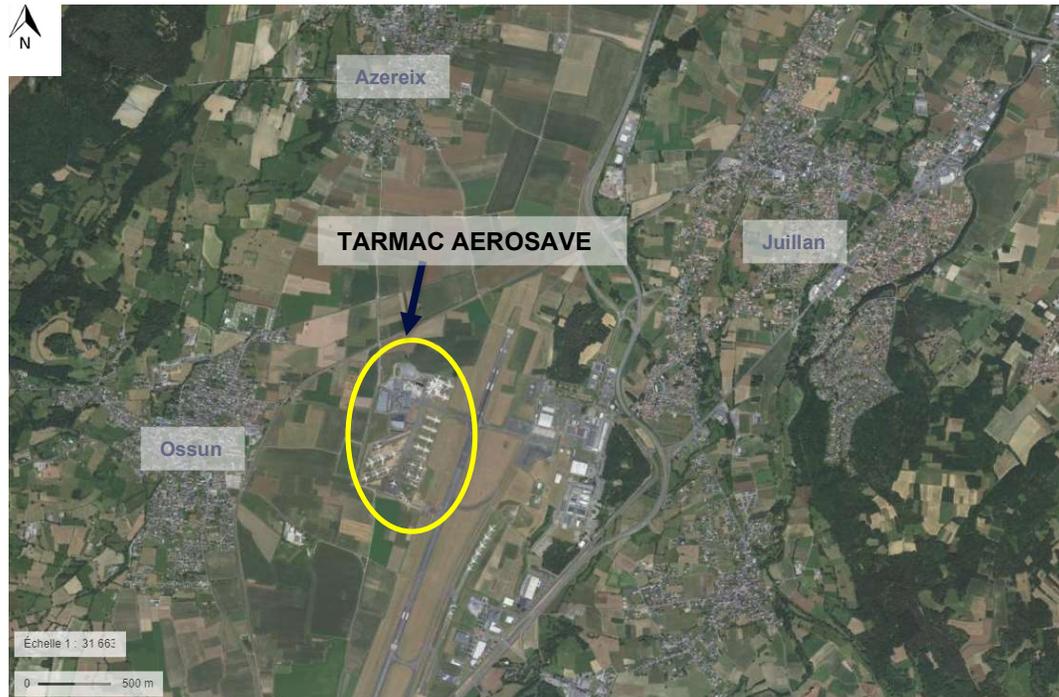


Figure 2 : Localisation du projet (source : Géoportail)

Tableau 2 : Localisation du site

| | |
|--------------------|---|
| Région | OCCITANIE |
| Département | 65 Hautes-Pyrénées |
| Communes | 65380 AZEREIX et OSSUN |
| Lieu dit / adresse | Aérodrome Tarbs-Lourdes-Pyrénées ZAC Pyrenia |

2.3 Description du projet d'extension

Le projet du présent dossier porte sur une **extension des parkings aéronefs sur des terrains situés au nord et au sud immédiats du site actuel.**

Des travaux ont déjà été réalisés pour l'aménagement du secteur nord-est des parkings (environ 14 ha dont moins de 5 ha imperméabilisés) et se poursuivront pour le secteur nord-ouest (10 ha dont 4 ha imperméabilisés) et le secteur sud (20 ha dont 8 ha imperméabilisés).



Figure 3 : Localisation des nouveaux parkings

Les parkings Nord et les parkings Sud sont destinés au parking d'aéronefs, associé à de la maintenance légère.

Durant la période de stockage de l'avion, des opérations de contrôle périodique sont réalisées, sur l'aire de parking. Ces opérations consistent principalement au contrôle des protections (bâches, scotch, graisse...), de l'état des pneumatiques et à la détection de fuites.

Dans l'emprise du site, des opérations de surveillance des aéronefs stockés sont mises en œuvre. Il s'agit d'une mise en route partielle des avions, allant de l'alimentation de l'avion avec un groupe électrogène spécifique pour le contrôle de l'avion sur les instruments de bords jusqu'aux essais moteurs.

Lors de la remise en exploitation, un chantier de déstockage et de remise en vol est nécessaire. Ces opérations sont réalisées dans un hangar et non sur les parkings. Durant cette étape, des opérations de maintenance ou réparations plus lourdes peuvent être réalisées, par exemple, un changement de trains d'atterrissage ou une réparation structurale d'un réservoir carburant.

Il convient de distinguer la gestion des eaux de ruissellement pendant les travaux et pendant l'exploitation.

2.3.1 Gestion des eaux de ruissellement pendant la phase travaux

Pendant la phase travaux, la base vie ainsi que la zone de stationnement et d'entretien des engins seront équipées de système de traitement des eaux pluviales avant rejet dans le milieu naturel. Des débourbeurs-déshuileurs seront ainsi installés durant cette phase de chantier. Ils seront retirés à la fin du chantier.

2.3.2 Gestion des eaux de ruissellement en phase exploitation

Une fois le site en exploitation, la gestion des eaux pluviales sur les futurs parkings se fait via des noues d'infiltration, sur le modèle de ce qui est fait sur les parkings les plus récents.

Dans l'optique de définir une stratégie de gestion des eaux de ruissellement issues des extensions du site (parkings nord et sud), nous avons réalisé une étude hydraulique en novembre 2022. Celle-ci s'est appuyée sur la méthodologie et les hypothèses d'entrée retenues pour les parkings de la zone nord-ouest (noues Nord 8 à Nord 14 sur la figure ci-dessous).

L'étude a permis d'établir des préconisations pour la gestion des eaux pluviales sur les zones d'extension du site.

Les noues sont dimensionnées de manière à stocker, traiter et infiltrer un volume équivalent au volume d'une pluie décennale (c'est-à-dire de temps de retour 10 ans) d'une durée de 30 minutes.

Une noue est créée pour chaque parking et chaque zone de taxiway, selon les plans suivants :



Figure 4 : Implantation des noues : parking Nord

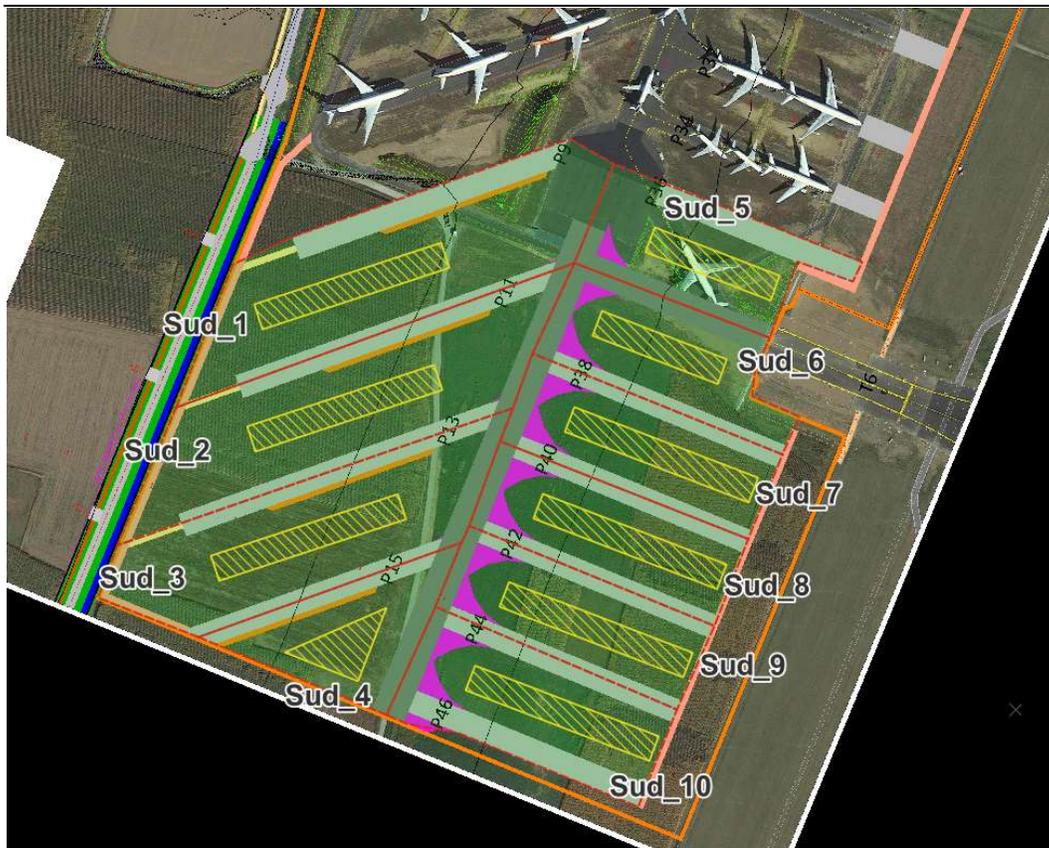


Figure 5 : Implantation des noues Parking Sud

2.4 Caractéristiques générales des travaux

Les travaux seront essentiellement constitués d'opérations de VRD.

Ils comprennent différentes étapes :

- La préparation du chantier :
 - Débroussaillage si nécessaire des emprises de travaux,
 - Installation de la base de vie,
 - Mise en place des réseaux provisoires (y compris débourbeurs-déshuileur sur la base vie et la zone de stationnement et d'entretien des engins),
 - Balisage, si nécessaire, lié à la mise en défens des espèces faunistiques et floristiques sensibles ;
- Les terrassements, correspondant aux aménagements de noues et à la préparation de la mise en place des couches de structure de chaussée ;
- La mise en place des couches de structure de chaussée ;
- La mise en œuvre du bitume.

Modification du site TARMAC AEROSAVE à Azereix (65)

Les matériaux excédentaires liés aux opérations de terrassement seront évacués pour valorisation, sur d'autres chantiers, sur des Installation de Stockage de Déchets (couverture, merlons, etc) ou en valorisation agricole (terre végétale).

3 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

L'analyse de l'état initial et de son environnement a abouti à la connaissance des milieux traversés nécessaire pour dégager les enjeux et contraintes du site au regard des caractéristiques du projet.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des thématiques de l'état initial et hiérarchise les enjeux du territoire en fonction de leurs sensibilités par rapport au projet.

L'analyse des enjeux est déclinée selon quatre niveaux :



Tableau 3 : Synthèse de l'état initial de l'environnement

| DOMAINES | THEMATIQUES | CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE | SENSIBILITE VIS-A-VIS DU PROJET |
|---------------------------|-----------------------|--|---------------------------------|
| MILIEU PHYSIQUE | TOPOGRAPHIE | Les terrains prévus pour l'implantation du projet présentent une topographie relativement plane et une pente régulière vers le nord-nord-ouest avec une altitude comprise entre 375 mNGF au sud et 355 mNGF au nord | Aucune |
| | GEOLOGIE | Les formations superficielles rencontrées au droit du site sont des formations sédimentaires du Quaternaire. Ce sont des alluvions anciennes du Riss. Sur le site, l'épaisseur de la formation est d'une quarantaine de mètres. La coupe géologique d'un forage réalisé sur site confirme la présence de limons argileux au droit du site sur une épaisseur de 1,5 à 2 m avant le passage progressif à des sables graveleux et galets. | Moyen |
| | OCCUPATION DU SOL | Le site et le projet sont inscrits dans la ZAC Pyrénia. Cette zone vise à développer les activités aéronautiques autour de l'aéroport de Tarbes Lourdes. | Faible |
| | CLIMAT | Le climat Tarbais est un climat océanique-montagnard plutôt doux et pluvieux, avec de grandes variabilités des paramètres météorologiques tels que les précipitations, les températures et l'ensoleillement. | Faible |
| MASSES D'EAUX EN PRESENCE | RESEAU HYDROGRAPHIQUE | Il n'existe pas de réseau hydrographique au droit du site. En effet, le sol, situé sur des terrasses alluvionnaires, est perméable et les plus proches cours d'eau sont l'Echez, le Mardaing et la Geune à plus d'un kilomètre des limites du site. | Aucune |
| | EAUX SOUTERRAINES | Le site est localisé au niveau de la masse d'eau souterraine référencée FRFG028 : Alluvions de l'Adour et de l'Echez, l'Arros, la Bidouze et la Nive. <ul style="list-style-type: none"> • L'état quantitatif de cette masse d'eau souterraine est mauvais. • La masse d'eau souterraine présente un mauvais état chimique. | Fort |
| | USAGES DE L'EAU | Les captages pour l'alimentation en eau potable (AEP) les plus proches du site sont localisés sur les communes d'Ossun (en position hydrogéologique latérale) et de Juillan (en aval hydrogéologique). Ils se trouvent tous à environ 2km du site. Le site n'est pas dans les périmètres de protection rapproché et éloigné de ces captages AEP. | Faible |

| DOMAINES | THEMATIQUES | CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE | SENSIBILITE VIS-A-VIS DU PROJET |
|--------------------------------|-------------------|--|------------------------------------|
| MILIEU NATUREL, FAUNE ET FLORE | HABITATS NATURELS | <p>28 types d'habitats naturels ou modifiés ont pu être identifiés au sein de l'aire d'étude rapprochée. Les habitats rudéraux des friches au sein de l'ICPE ainsi que de celles issues de jachères agricoles autour de l'emprise du site couvrent près de 40 % de la surface étudiée. Les habitats artificiels de l'emprise actuelle (bâtiments, surfaces goudronnées et plateforme artificialisée à matériau concassé) occupent près de 39 %. Le 3e type d'habitats dominant est représenté par les prairies qui occupent près de 15,7 % de la surface étudiée.</p> <p>3 habitats naturels se rattachent à 2 habitats d'intérêt communautaire : Pelouses pionnières à Epervière piloselle et Chlore perfoliée (code EUR 6210) ; Prairies de fauche mésotrophiles thermo-atlantiques (code EUR 6510) ; Prairies de fauche eutrophiles thermo-atlantiques (code EUR 6510). Ils couvrent 8,9 % de la surface étudiée, mais la majorité se situe sur l'aéroport.</p> <p>Au regard de ces différents éléments, l'emprise de l'ICPE constitue un enjeu écologique considéré comme globalement négligeable pour les habitats naturels et localement moyen pour les habitats d'intérêt communautaire en bon état de conservation (pelouses et prairies mésotrophes).</p> | Négligeable (localement moyen) |
| | FLORE | <ul style="list-style-type: none"> ○ 152 espèces floristiques ont pu être identifiées au sein de l'aire d'étude rapprochée. Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable : ○ • 4 espèces avec un enjeu écologique faible ; ○ • 16 espèces exotiques dont 14 à caractère envahissant. <p>Les enjeux floristiques sont globalement négligeables à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. Néanmoins, 4 espèces floristiques dont 2 sont localisées au sein de l'emprise de l'ICPE sont considérées patrimoniales, même si elles ne représentent qu'un enjeu faible. Aucune espèce végétale n'est protégée. 14 espèces végétales sont invasives et doivent donc faire l'objet de mesures préventives ou curatives lors des aménagements futurs.</p> | Négligeable (localement faible) |
| | ZONES HUMIDES | L'aire d'étude ne renferme aucune zone humide, que ce soit par critère dit « sol » (sondages pédologiques) ou « végétation » (caractère humide des habitats). | Aucune |
| | INSECTES | Une espèce, la Decticelle aquitaine est présente dans l'aire d'étude rapprochée. Elle ne présente pas un caractère remarquable du fait de son abondance dans le Sud-ouest. L'aire d'étude rapprochée présente donc un intérêt considéré comme faible pour cette espèce. | Faible |

| DOMAINES | THEMATIQUES | CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE | SENSIBILITE VIS-A-VIS DU PROJET |
|----------|--------------------------|--|---|
| | <p>AMPHIBIENS</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 espèce d'amphibien est présente dans l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit d'une espèce protégée et d'intérêt communautaire qui constitue un enjeu écologique moyen sur l'aire d'étude. ○ Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent la partie sud du site avec la présence de mares temporaires et d'un fossé bâché au sud de la zone de stockage des avions ainsi que les chemins agricoles au sud de l'ICPE actuelle présentant des omières, favorables à la reproduction du Crapaud calamite. De plus, les talus et sols meubles de l'aire d'étude rapprochée sont favorables à l'hivernage/estivage de l'espèce. Il est à noter qu'aucun amphibien n'a été observé sur les autres habitats favorables du site. La densité de population du Crapaud calamite en présence est très importante. Cela confère à ce site un intérêt particulier à une échelle locale. <p>Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen et localement fort pour les amphibiens.</p> | <p><i>Moyen (localement fort, au niveau des habitats de reproduction)</i></p> |
| | <p>REPTILES</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 espèces de reptiles protégées sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée et constituent un enjeu écologique faible. ○ Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les zones en friches et les ronciers ainsi que les talus, favorables pour la réalisation de l'intégralité du cycle biologique de la Couleuvre verte et jaune et les micro-habitats xériques pour le Lézard des murailles. Les autres milieux ne sont pas utilisés par les reptiles. <p>Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée présente un intérêt considéré comme faible pour les reptiles.</p> | <p><i>Faible</i></p> |

| DOMAINES | THEMATIQUES | CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE | SENSIBILITE VIS-A-VIS DU PROJET |
|----------|-----------------------|--|---------------------------------|
| | OISEAUX | <p>En période de reproduction</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 38 espèces d'oiseaux sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable : <ul style="list-style-type: none"> ● 28 espèces d'oiseaux sont protégées ; ● 15 espèces nicheuses ; ● 13 espèces non nicheuses, mais présentes ponctuellement en période de reproduction ; ● 4 espèces d'intérêt communautaire ; ● 4 espèces avec un enjeu écologique moyen ; ● 9 espèces avec un enjeu écologique faible. <p>En période de reproduction, les principaux enjeux concernent les ronciers et les milieux buissonnants au nord de l'emprise de l'ICPE actuelle. Dans une moindre mesure, l'ensemble des friches représentent un enjeu pour les espèces nicheuses. La reproduction de l'Elanion blanc sur l'arbre isolé au sein de l'ICPE actuelle est très peu probable, au vu du dérangement causés par les activités humaines sur le site. Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée présente un intérêt considéré comme moyen pour les oiseaux.</p> <p>En période internuptiale</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ 42 espèces d'oiseaux sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable : <ul style="list-style-type: none"> ● 30 espèces d'oiseaux sont protégées ; ● 5 espèces d'intérêt communautaire ; ● 8 espèces avec un enjeu écologique moyen ; ● 10 espèces avec un enjeu écologique faible. <p>En période internuptiale, les principaux enjeux concernent les ronciers et les milieux buissonnants, les friches, les prairies exploitées par les espèces hivernantes pour s'alimenter. Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée présente un intérêt considéré comme moyen pour les oiseaux.</p> | <i>Moyen</i> |
| | MAMMIFERES TERRESTRES | <ul style="list-style-type: none"> ○ 10 espèces de mammifères sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Parmi elles, plusieurs présentent un caractère remarquable : 1 espèce de mammifère est protégée : le Hérisson d'Europe, et 2 espèces présentent un intérêt patrimonial : le Lapin de garenne et le Campagnol basque. ○ Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les secteurs les plus denses avec la présence de ronciers favorables au Hérisson d'Europe. <p>Au regard de ces éléments, l'aire d'étude rapprochée constitue un enjeu globalement moyen pour les mammifères.</p> | <i>Moyen</i> |

| DOMAINES | THEMATIQUES | CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE | SENSIBILITE VIS-A-VIS DU PROJET |
|---------------------------------|---------------------------|--|---------------------------------|
| | <p>CHIROPTERES</p> | <ul style="list-style-type: none"> ○ Au moins deux espèces de chiroptères sont potentiellement présentes dans l'aire d'étude rapprochée. Compte tenu de l'aspect artificialisé du site, seules des espèces anthropophiles à faible enjeu nous paraissent susceptibles de le fréquenter, voire d'y trouver un gîte. ○ Précisons toutefois que toutes les espèces de chiroptères sont protégées. ○ Aucun secteur n'est essentiel pour le bon accomplissement du cycle biologique des chiroptères, le rôle fonctionnel des habitats présents localement étant limité, voire négligeable. Il existe une faible probabilité de présence de chiroptères en gîte dans les hangars et structures d'avions démantelées présentes sur l'aire d'étude. <p>Au regard de ces différents éléments, l'aire d'étude rapprochée présente un intérêt considéré comme faible pour les chiroptères.</p> | <p><i>Faible</i></p> |
| <p>RISQUE INONDATION</p> | | <p>Le site n'est pas concerné par la problématique inondation. La zone inondable la plus proche du site se trouve à 1km à l'est. Elle concerne le cours d'eau de la Gueune.</p> | <p><i>Faible</i></p> |

4 SYNTHÈSE DES IMPACTS ET MESURES ASSOCIÉES

Le tableau ci-après établit une analyse des impacts du projet sur l'environnement et des mesures associées afin d'éviter et de réduire les impacts négatifs.

Quatre niveaux d'impacts sont établis :

Niveau d'impact

| |
|------------------|
| Fort |
| Moyen |
| Faible |
| Absence d'impact |

Tableau 4 : Synthèse des impacts et mesures associées

| THEMATIQUES | | IMPACT DU PROJET | NIVEAU D'IMPACT | MESURES PROPOSEES | IMPACTS RESIDUELS |
|-----------------|-------------------|---|------------------|--|-------------------|
| Milieu physique | Topographie | Le projet n'entraînera pas de changement significatif de la topographie du site. L'impact du site sur la topographie est considéré comme négligeable. | Absence d'impact | Aucune mesure n'est à prévoir en l'absence d'incidence. | Aucun |
| | Occupation du sol | Bien que l'occupation actuelle de la parcelle soit en partie une friche issue de jachère et en partie une activité agricole intensive, la zone est déjà industrialisée et l'incidence sur l'occupation du sol est considérée comme faible , compatible avec le schéma directeur de PYRENIA. | Faible | Du fait d'un niveau d'impact faible, aucune mesure n'est à prévoir | Aucun |
| Climat | | <ul style="list-style-type: none"> En phase travaux La réalisation des travaux entrainera une augmentation du trafic routier avec la présence d'engins de chantier et donc une augmentation des émissions de gaz à effet de serre. Cependant, les travaux seront limités dans le temps. Cette augmentation sera donc faible. En phase exploitation Les modifications présentées dans le cadre du présent dossier n'impliquent pas d'augmentation majeure du trafic associé aux activités du site. | Faible | Du fait d'un niveau d'impact faible, aucune mesure n'est à prévoir | Aucun |

| THEMATIQUES | | IMPACT DU PROJET | NIVEAU D'IMPACT | MESURES PROPOSEES | IMPACTS RESIDUELS |
|--------------------------|-----------------------|--|-----------------|--|-------------------|
| Masses d'eau en présence | Eaux souterraines | <ul style="list-style-type: none"> En phase travaux Les seules incidences potentielles en phase travaux sont temporaires et peuvent être induites principalement par des déversements accidentels de produits polluants (pertes d'hydrocarbures des véhicules, engins, laitance béton...). En phase exploitation Les effets du site sur la qualité des masses d'eau souterraines peuvent être liés à deux types de pollution : pollution chronique (liée au lessivage des aires imperméabilisées), et pollution ponctuelle (liée à un accident ou un incendie). Les surfaces imperméabilisées et destinées à la circulation et au stationnement des aéronefs peuvent provoquer une pollution chronique du revêtement de surface par dépôts d'hydrocarbures, huiles et liquides hydrauliques. Le ruissellement des eaux de pluie sur les voiries entraîne alors le lessivage de ces éléments polluants. Une pollution des eaux souterraines pourrait aussi se produire si des eaux résiduaires (pollution ponctuelle suite à une fuite, eau incendie) étaient infiltrées dans l'aquifère superficiel. | Moyen | <ul style="list-style-type: none"> En phase travaux <ul style="list-style-type: none"> - Préalablement au chantier, l'entreprise des travaux intégrera une réunion de sensibilisation aux méthodes préventives et curatives en cas de pollution ; - Les engins de chantier seront entretenus régulièrement et les opérations de nettoyage et de maintenance seront réalisées préférentiellement hors site. - Les produits toxiques ou potentiellement polluants seront stockés sur des bacs de rétention et cuves étanches dans une zone de stockage avec une étiquette normalisée ; - Les déchets générés sur place seront triés et stockés dans des réservoirs étanches, puis récupérés et évacués par des professionnels agréés vers les filières de collecte de déchets spécifiques ; - Le chantier sera équipé en matériel (ex : matériaux absorbant) permettant de faire face à un accident ou un incident (fuite d'huile), des kits antipollution (produits absorbants, sacs poubelle, gants, etc.) seront mis à disposition par les entreprises. En cas d'écoulement, l'absorbant souillé sera stocké dans un contenant étanche et sera éliminé en filières agréées ; - Les travaux ne seront pas réalisés en période de forte pluie ; - En fin de travaux, toutes les installations de chantier, déblais résiduaires, matériels de chantier seront évacués, et le terrain sera laissé propre. | Négligeable |
| | Réseau hydrographique | Le projet n'aura pas d'incidence sur le réseau hydrographique. | Aucune | Aucune mesure à prévoir en l'absence d'incidence. | Aucun |

| THEMATIQUES | | IMPACT DU PROJET | NIVEAU D'IMPACT | MESURES PROPOSEES | IMPACTS RESIDUELS |
|----------------------------------|-----------------------|--|-----------------|--|-----------------------------|
| | Eaux de ruissellement | <p>Le projet d'extension va entrainer une augmentation des surfaces imperméabilisées du site. L'imperméabilisation des sols va modifier principalement la vitesse des écoulements qui conditionne, en un temps donné, les débits de ruissellement en aval du site.</p> <p>Ces différences entre débits sont faibles et négligeables en régime pluvieux normal mais peuvent être importantes dans le cas d'une pluie exceptionnelle</p> | Faible | <ul style="list-style-type: none"> ○ Phase travaux -Mise en place d'un dispositif de pré-traitement (débourbeur-déshuileur) pour la base vie et parking véhicules ○ Phase exploitation -Noues filtrantes dimensionnées pour gérer les eaux de ruissellement sur l'ensemble des nouvelles surfaces imperméabilisées. Elles seront réalisées dès la phase travaux. | Négligeable |
| Milieux naturels, faune et flore | Habitats naturels | <p>La mise en place du projet ainsi que les travaux pourront avoir les impacts suivants sur les habitats :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Destruction ou dégradation physique des habitats ○ Altération biochimique des milieux | Moyen | <p>MR05 : Lutte contre les espèces végétales</p> <p>MR06 : Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles diffuses</p> <p>MR07 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue</p> | Négligeable (voire positif) |
| | Espèces végétales | <p>Les travaux ainsi que l'exploitation du projet pourront entraîner la destruction d'individus.</p> | Moyen | <p>ME01 : Evitement et balisages des zones à enjeux écologiques</p> <p>MR05 : Lutte contre les espèces végétales</p> <p>MR06 : Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles diffuses</p> <p>MR07 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue</p> | Négligeable |
| | Insectes | <p>Les travaux ainsi que la phase exploitation du projet pourront entraîner une destruction ou une dégradation physique des habitats d'espèce, une perturbation des individus voire une destruction d'individus.</p> | Faible | <p>MR02 : Préparation anticipée des travaux</p> | Négligeable |

| THEMATIQUES | IMPACT DU PROJET | NIVEAU D'IMPACT | MESURES PROPOSEES | IMPACTS RESIDUELS |
|-------------|--|-----------------|--|--|
| Amphibiens | <p>La mise en place du projet va induire la destruction de 3 100 m² de chemins présentant des omières où le Crapaud calamite se reproduit en période printanière.</p> <p>En phase travaux, le projet induit un risque de destruction d'individus pouvant coloniser l'emprise chantier (individus hivernant dans les cultures terrassées ou se trouvant dans les zones fauchées).</p> | Moyen | <p>ME01 : Evitement et balisages des zones à enjeux écologiques</p> <p>MR01 : Evitement et balisages des zones à enjeux écologiques</p> <p>MR02 : Préparation anticipée des travaux</p> <p>MR04 : Mise en place de barrières anti-amphibiens</p> <p>MR05 : Lutte contre les espèces végétales</p> <p>MR06 : Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles diffuses</p> <p>MR07 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue</p> | Négligeable voir positif : Il est à noter que les milieux prairiaux (37,62 ha) créés sont jugés également favorables à l'hivernage de l'espèce. |
| Reptiles | <p>Lézard des murailles</p> <p>Le projet entrainera la destruction de 8,35 ha d'habitats d'espèces en lien avec les travaux.</p> <p>Le projet, en phase travaux, induit un risque de destruction d'individus pouvant coloniser l'emprise chantier ou encore hivernant dans les habitats défrichés.</p> <p>Couleuvre verte et jaune</p> <p>Le projet entrainera la destruction de 2,2 ha d'habitats d'espèces en lien avec les travaux. Toutefois, ces habitats étaient situés au sein de l'ICPE existante et constituaient des habitats dégradés non essentiels pour l'espèce.</p> | Moyen | <p>ME01 : Evitement et balisages des zones à enjeux écologiques</p> <p>MR01 : Evitement et balisages des zones à enjeux écologiques</p> <p>MR02 : Préparation anticipée des travaux</p> <p>MR04 : Mise en place de barrières anti-amphibiens</p> <p>MR05 : Lutte contre les espèces végétales</p> <p>MR06 : Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles diffuses</p> <p>MR07 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue</p> | Négligeable |
| Oiseaux | <p>Les travaux ainsi que la phase exploitation du projet pourront entraîner les effets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Destruction de 51,3 ha d'habitats favorables aux espèces (milieux ouverts) - Destruction accidentelle d'individus lors des opérations de gestion de la végétation - Destruction de 2,25 ha d'habitats favorables à l'espèce (milieux semi-ouverts) - Destruction de 3,25 ha d'habitats favorables à l'espèce (milieux bâtis) | Moyen | <p>ME01 : Evitement et balisages des zones à enjeux écologiques</p> <p>MR01 : Evitement et balisages des zones à enjeux écologiques</p> <p>MR02 : Préparation anticipée des travaux</p> <p>MR05 : Lutte contre les espèces végétales</p> <p>MR06 : Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles diffuses</p> <p>MR07 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue</p> | Négligeable |

| THEMATIQUES | | IMPACT DU PROJET | NIVEAU D'IMPACT | MESURES PROPOSEES | IMPACTS RESIDUELS |
|--------------------------|-------------|--|-----------------|--|-------------------|
| | Mammifères | <p>Les travaux ainsi que la phase exploitation du projet pourront entraîner les effets suivants :</p> <p>Hérisson d'Europe : Destruction de 2,25 ha d'habitats favorables à l'espèce et destruction accidentelle d'individus.</p> <p>Lapin de Garenne : Destruction de 2,25 ha d'habitats favorables à l'espèce.</p> <p>Campagnol basque : Destruction de 51,3 ha d'habitats favorables à l'espèce et destruction d'individus lors des opérations de gestion de la végétalisation</p> | Moyen | <p>ME01 : Evitement et balisages des zones à enjeux écologiques</p> <p>MR01 : Evitement et balisages des zones à enjeux écologiques</p> <p>MR02 : Préparation anticipée des travaux</p> <p>MR04 : Mise en place de barrières anti-amphibiens</p> <p>MR05 : Lutte contre les espèces végétales</p> <p>MR06 : Mise en place de dispositifs de prévention et de traitement des pollutions accidentelles diffuses</p> <p>MR07 : Assistance environnementale en phase travaux par un écologue</p> | Négligeable |
| | Chiroptères | <p>Le chantier s'implantera sur 54,4 ha de milieux ouverts pouvant constituer des habitats de chasse des chauves-souris. Ces milieux ne présentent pas d'intérêt particulier pour ce groupe qui bénéficie par ailleurs de nombreux habitats de report.</p> <p>Aucun habitat de repos n'étant présent à proximité des travaux, la destruction d'individu apparait invraisemblable.</p> | Aucun | En l'absence d'impact, aucune mesure ne sera mise en place. | Aucun |
| Risque inondation | | La zone d'étude n'est pas concernée par le risque inondation. | Aucun | <p>Le projet prévoit la mise en place de noue afin de gérer les eaux de ruissellement liées aux nouvelles emprises imperméabilisées. Il n'entraînera pas de modification vis-à-vis du risque inondation.</p> <p>En l'absence d'incidence, aucune mesure ne sera à prévoir.</p> | Aucun |